



Déclaration liminaire du SNIA au HCPP du 12/07/2016

Le SNIA s'étonne de l'attitude dogmatique des urgentistes dans le cadre des négociations avec la profession des infirmiers anesthésistes concernant la proposition de placer les IADE au cœur d'une réponse graduée entre la réponse d'une médicalisation et celle des secouristes sapeurs Pompiers, associatives ou ambulancières.

Nous sommes les représentants d'une profession paramédicale spécialisée, formés à la prise en charge des urgences préhospitalière. La réingénierie de 2012 de notre formation a réaffirmé ce pan de notre activité en rajoutant au programme spécifique la réalisation d'un bilan d'une victime.

Le SNIA ne peut valider un exercice illégal et interpelle les services du ministère pour faire cesser les protocoles illégaux de l'antenne du SAMU de Mulhouse située à Saint Louis où des IDE pratiquent des gestes médicaux pourtant autorisés à des infirmiers anesthésistes. Pour autant, le bilan de cette antenne démontre l'intérêt d'une réponse graduée en termes de coût/risques/bénéfices puisque moins de 20 % des interventions nécessitent le renfort d'une équipe médicale. Le dernier bilan de ce fonctionnement remporte l'adhésion médicale locale. Le temps économisé est au profit des patients se présentant aux urgences par une plus grande disponibilité des médecins urgentistes. Est-il utile de mettre en place une expérimentation alors que La DGOS dispose d'une antenne paramédicalisée mise en place depuis plus de dix ans dont elle peut obtenir facilement un bilan du fonctionnement ?

Dans le même temps, nous voyons ici et là, des glissements de tâches d'actes infirmiers vers des professionnels de l'urgence non paramédicaux comme la réalisation d'électrocardiogramme ou la réalisation de test biologique par des ambulanciers ou des secouristes.

La position des représentants des médecins urgentistes est fondée sur la crainte de voir disparaître la médicalisation à la Française aux profits des IADE. Il n'a jamais été question de vouloir supprimer la médicalisation à la Française, seulement d'adapter la réponse proposée en mettant en œuvre des professionnels comme les IADE qui sont en capacité d'effectuer certaine prise en charge avec efficacité, sécurité et maîtrise budgétaire du fait de leur formation tant théorique qu'initiale sous le contrôle du médecin régulateur du SAMU.

Le bureau du SNIA

SNIA

157 rue Legendre - 75017 PARIS

☎ 01 40 35 31 98

📠 01 40 35 31 95

✉ E-mail : contact@snia.net

Site Internet : www.snia.net